

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 235

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020, et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DU FOYER DU MERIDIEN – 3 RUE LOUIS JOUVET A CARCASSONNE

**FMC PIERRE BLANCHE**

\*\*\*

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'association **FMC PIERRE BLANCHE** dont l'adresse est : 17 rue Jean Baptiste Perrin - 11000 CARCASSONNE, la salle du Foyer du Méridien située 3 rue Louis Jouvét à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée AD 335.

La présente mise à disposition est consentie :

- aux jours et aux heures suivantes :

**Mardi 03/11/2020 et mercredi 16/12/2020 à partir de 19 heures**

- pour l'objet suivant : **réunions.**

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 26 OCT. 2020

Le Maire,

Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20201026-decision20235-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2020

Affichage : 26/10/2020

Le Maire  
Gérard LARRAT

